



Fort-de-France, le 26/01/2018

NOTE DE L'ORDONNATEUR A L'APPUI DU COMPTE FINANCIER 2017

I. Faits marquants de l'exercice 2017

L'année 2017 a été très largement marquée par l'installation organisationnelle, juridique, administrative, comptable et financière du GIP. En très grande partie, l'activité de l'ordonnateur et de l'agent comptable était centrée autour de plusieurs formations sur les différents outils de gestion du groupement. La conception architecturale des différentes procédures indispensables à la sécurisation des interactions en matière de fonctionnement d'une structure publique a également pesé sur l'agenda de la gouvernance.

L'objectif était d'anticiper et d'inscrire durablement le GIP PROM dans une synergie d'efficacité, d'efficience et de performance. Le lancement du système d'information budgétaire et comptable au moyen de la solution informatisée en mode hébergée WIN M9 proposée par GFI a été un axe fortement priorisé. Une convention a également été passée avec la direction régionale des finances publiques (DRFIP) pour le façonnage de la paie. Le logiciel GIRAFE (Gestion Informatisée des Rémunérations et Allocations des Fonctionnaires de l'Etat) a été installé. L'agent comptable a suivi les formations nécessaires à sa prise en main. Au 31/12/2017, le système d'information du GIP était fonctionnel à plus de 70%. Une montée en charge progressive s'opérera en 2018 avec notamment la validation des procédures internes.

Néanmoins, on peut toutefois regretter quelques perturbation dans l'exécution et le suivi budgétaires essentiellement du au versement tardif des recettes. Le solde de la subvention versée par l'agence régionale de santé (ARS) au titre de l'activité du réseau régional de cancérologie a été effectif en fin décembre.

Le GIP PROM, en sa qualité de GIP national, a fait le choix d'opter pour la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique). D'autre part, à cette occasion, le groupement a souhaité sanctuariser ces procédures et différents modes opératoires (organisation, finance,

administration générale, comptabilité) dans plusieurs guides internes dont les livrables sont attendus courant premier semestre 2018. Cette volonté d'ancrer le GIP dans une logique de qualité visant à terme l'accréditation, quoi que non abouti, est plutôt bien lancée. En dépit des retards dans les encaissements (recettes), l'exécution et le suivi budgétaires nous a paru satisfaisante au sein d'une structure administrative de très taille réduite, soumise par ailleurs à un important surcroît d'activité métier (coordination de la stratégie de lutte contre le cancer en région en qualité de structure d'expertise et d'appui auprès des décideurs et des acteurs).

L'appropriation progressive du nouveau dispositif réglementaire et du logiciel de gestion et l'effort important d'amélioration des procédures ont permis de surmonter très largement les difficultés en fin d'exercice et d'afficher un taux d'exécution en AE relativement confortable, le taux d'exécution des CP devant encore être amélioré en 2018.

S'agissant du premier compte financier du GIP, la comparaison avec des années antérieures n'est pas possible.

II. **Le compte financier 2017**

- ▶ 2 ETPT sous plafond et 1 ETPT hors plafond : Cela est parfaitement conforme au budget approuvé. Il s'agit du directeur et d'un gestionnaire médico-administrative de parcours, le reste du personnel est mis à disposition par le CHU de Martinique conformément au budget initial.

731 931,23 € d'autorisations d'engagement : différentiel de 65 138,77€ par rapport au budget initial approuvé à hauteur de 797 070,00€. Cela s'explique essentiellement par la perception tardive des recettes. Le plan de trésorerie présenté par l'agent comptable donne une nette appréciation de cette situation.

- ▶
- ▶ 721 316,47 € de crédits de paiement : différentiel de 10 614.76€ différentiel par rapport aux engagements pris en 2017.
- ▶ 758 942,33 € de recettes : différentiel de 38 127.67€.
- ▶ 37 625,86 € de solde budgétaire

Concernant les recettes, la participation de la Clinique de la Tour (ressources propres) inscrite au budget initial du GIP à hauteur de 5 000,00€ n'a pas été encaissée au 31/12/2017. Restait également à encaisser la somme de 26 000,00€ concernant les cliniques autorisées (ressources propres).

La subvention au titre du contrat d'avenir budgétisée à 12 000,00€ a eu un différentiel positif de 952.33€. Soit la somme de 12 952.33€ encaissée en 2017. L'agent sous contrat d'avenir a quitté le GIP le 31/10/2017. Elle n'a pas été remplacée. Le complément de

subvention sur contrat d'avenir budgétisé à hauteur de 8 000,00€ n'a pas été versé par l'ARS.

Le taux d'exécution globale du budget de fonctionnement compte tenu de ces contraintes de trésorerie reste néanmoins satisfaisant en dépit des faibles écarts constatés. **La vigilance est appelée sur une meilleure maîtrise dans l'encaissement des recettes en 2018 afin de tendre vers une exécution optimale du budget du GIP.**

III. Actions 2017 emportant des conséquences sur le budget 2018

Plusieurs opérations réalisées en 2017 n'ont pu être soldées au cours de cet exercice. Elles se traduiront par des consommations d'AE et/ou de CP sur l'exercice 2018, et donneront lieu, le cas échéant, à Budget rectificatif.

 Le directeur du GIP PROM

Guy-Albert RUFIN-DUHAMEL